

Extrait du CDURABLE.info l'essentiel du développement durable

<http://cdurable.info/AQPV-le-nouveau-label-de-qualite-de-l-industrie-photovoltaïque,3582.html>

AQPV : le nouveau label de qualité de l'industrie photovoltaïque

- Finance - Contribution Economique -



Date de mise en ligne : mardi 26 juillet 2011

Copyright © CDURABLE.info l'essentiel du développement durable - Tous

droits réservés

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, et Eric BESSON, ministre chargé de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie numérique, ont participé au lancement de la marque collective de qualité AQPV pour les modules photovoltaïques, destinée à soutenir les industriels français du photovoltaïque et à promouvoir les produits de meilleure qualité. Si cette initiative constitue la première pierre pour créer une filière forte, le SER considère qu'elle doit s'inscrire dans un plan d'actions beaucoup plus large et porté, il va sans dire par les professionnels, mais aussi par les pouvoirs publics.

Quatre mois après la mise en place d'un nouveau dispositif de soutien permettant de mieux réguler la filière photovoltaïque, les Ministres souhaitent saluer le lancement de la marque AQPV-modules par les industriels du secteur et le syndicat des énergies renouvelables (SER) [1].

Elaborée en concertation avec l'administration, cette marque a pour but de signaler aux acheteurs de panneaux photovoltaïques les panneaux fabriqués en France ainsi que les panneaux présentant des caractéristiques supérieures en terme de qualité du processus de fabrication, qualité du service après vente, traçabilité des composants utilisés, recyclage en fin de vie et résistance du matériel.



Cette marque s'adresse aux maîtres d'ouvrage qui souhaitent réaliser une installation photovoltaïque ainsi qu'aux installateurs. Elle a une double vocation : valoriser les modules de qualité et engager une relation professionnels-clients privilégiée. Ainsi, l'industriel s'engage à accuser réception de la prise en compte de la demande du client sous 5 jours et à assurer le traitement en langue française ; il s'engage, également, à remplacer ou réparer tout panneau défectueux, dans un délai de 15 jours. Le contrôle des performances des modules labellisés est confié à un organisme tiers indépendant des fabricants et des signataires.

Cette marque s'inscrit dans la stratégie du Gouvernement de développer une filière industrielle sur le territoire national et de renforcer la fiabilité et les performances des systèmes installés. Avant la fin de l'année, les personnes achetant des panneaux photovoltaïques pourront connaître leur origine et pourront, grâce à la marque AQPV, s'assurer de leur performance et de leur fiabilité.

Dans un secteur en stade de maturation industrielle, cette marque permettra aux acteurs de reconnaître les meilleurs panneaux parmi les nombreux modèles disponibles, dont certains ont attiré la critique par leur dysfonctionnement. En parallèle, le Gouvernement travaille à accroître la qualification des installateurs de systèmes photovoltaïques de manière à parfaire la maturation de la filière.

"Ce label permettra aux entreprises françaises de faire valoir leurs atouts en termes de performances et de fiabilité. Il s'inscrit parfaitement dans l'ambition du gouvernement de faire rimer développement des énergies renouvelables avec qualité, emploi, et transparence", a déclaré Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.

"Ce label, qui engage les industriels du photovoltaïque dans une démarche de qualité, s'inscrit pleinement dans la stratégie que nous menons pour développer les filières industrielles sur le territoire national. Elaboré en collaboration avec l'administration, cette initiative est représentative du dialogue constructif et permanent entre les industriels du secteur et les pouvoirs publics", a conclu Eric BESSON.

Pour le SER, son Président, Jean-Louis BAL a déclaré : *"Je salue le lancement des appels d'offres photovoltaïques par le Gouvernement. Je suis extrêmement satisfait de leur composante industrielle et j'accepte et adhère au pacte de confiance que le Gouvernement nous propose sur le solaire photovoltaïque".* Néanmoins, le SER dans un communiqué de presse rappelle aussi que ce tissu industriel composé essentiellement de PME et d'ETI a été fragilisé par l'instabilité du cadre réglementaire : *"Il a besoin, aujourd'hui, d'une politique ambitieuse et pérenne. C'est pourquoi les professionnels souhaitent que l'ampleur de la dégressivité du tarif, annoncée par la CRE aujourd'hui, soit plus mesurée. En effet, une baisse successive de 9,5% par trimestre n'est pas soutenable. Ils souhaitent également que le volume des nouvelles installations, aujourd'hui ciblé à 500 MW par an, soit revu à la hausse et que les appels d'offres soient simplifiés pour les installations supérieures à 250 kW, tout en conservant les caractéristiques industrielles qu'ils comportent aujourd'hui. Les acteurs de la filière espèrent également une extension à 250 kW du mécanisme tarifaire, aujourd'hui limité à 100 kW. L'énergie photovoltaïque se développe partout dans le monde. La filière a amorcé son décollage en France et comptait 25 000 emplois en 2010. Le moratoire, et les mesures qui en ont découlé, lui ont fait perdre au moins 5 000 postes".*

Post-scriptum :

Le Syndicat des énergies renouvelables regroupe 500 adhérents, représente un chiffre d'affaires de 10 milliards d'euros et plus de 80 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui regroupe les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : biomasse, bois, biocarburants (FBE), énergies marines, éolien (FEE), géothermie, hydroélectricité, pompes à chaleur, solaire thermique, thermodynamique et photovoltaïque (SOLER). SOLER compte 250 membres, actifs dans toutes les régions de France et intervenant sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la filière photovoltaïque.

[1] Cette appellation AQPV est l'aboutissement de six mois de travail avec les treize fabricants de modules et de cellules, qui représentent au total 3 000 emplois directs dans l'industrie : Bosch, Ellifrance, Fonroche, KDGenergy, MPO energy, Photowatt, Semco, Sillia, SNA Energy, Solarezo, Systovi, Tenesol, Voltec Solar.